

Maîtrise de la consommation d'énergie dans les ménages de Larache

Pays	Maroc
Bénéficiaire	ECODEL
Montant total du projet	89 600 €
Montant de la subvention FFEM	25 000 € (28 %)
Partenaires financiers	ECODEL (12 200 €) ; Associations locales (1 800 €) ; GERES (31 200 €) ; CDER (2 700 €) ; PMF/FEM (14 500 €) ; MNC (2 200 €)
Durée du projet	24 mois
Signature de la convention	11 novembre 2006

Contexte

Les enquêtes réalisées en 2003 par ECODEL, dans 45 familles de Larache (120 000 habitants, 80 km au sud de Tanger), ont permis de montrer que les dépenses en eau et énergie représentent en moyenne 8 % des dépenses totales des ménages et 17% pour les familles aux revenus les plus modestes. La possibilité d'économie par des changements de comportement et d'équipement est importante, mais les familles concernées ignorent pour l'instant ces possibilités : le potentiel d'économie pour une famille moyenne est de 19 à 30% pour l'eau, 13 à 29% pour l'électricité et 60% pour le gaz. Il faut aussi noter que 90% des familles enquêtées souhaitent avoir plus d'informations sur les équipements économes en énergie (chauffe-eau solaire, lampe basse consommation, réfrigérateur performants) et en eau (mitigeurs, chasse d'eau double position, atomiseur).

Objectifs

Le projet vise à développer sur Larache, une information, à la fois comportementale, technique et économique, à destination du grand public, sur les économies d'énergie et d'eau. L'objectif est d'agir sur 3 axes : les évolutions de comportement, les substitutions d'équipements et des mesures liées à l'entretien et à la sécurité.

Principales activités

- La sensibilisation du public (4 000 ménages visés) sur Larache avec la production d'une plaquette de sensibilisation. Des actions avec les scolaires sont prévues. Une exposition grand public, avec des panneaux, du matériel didactique... sera réalisée et utilisée à Larache lors des marchés, foires ;
- La réalisation d'actions de démonstration auprès de ménages ciblés avec le test de mécanismes de financement d'équipements incitatifs. Les familles habitant un bidonville et bénéficiant d'un programme de relogement sont concernées. Une évaluation de la mise en œuvre et de l'impact des équipements économes en énergie et en eau est prévue ;
- La mise à disposition sur le marché local d'équipements fiables et de compétences.

Pour en savoir plus
www.ffem.fr